

Image not found or type unknown



Ouverture droit pension militaire + fonction publique

Par **domi44**, le **28/07/2014** à **12:34**

Bonjour

Actuellement pour les militaires l'ouverture du droit à pension à jouissance immédiate est réservé à ceux qui partiront de l'institution avec plus de 17 ans de services.

je voudrais savoir ce qui se passe pour un militaire qui rentre dans la fonction publique après 15 ans de service.

(conservation des trimestres supplémentaire acquis, possibilité d'accéder à une retraite anticipée)

MERCI

Par **P.M.**, le **28/07/2014** à **12:57**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des différentes caisses de retraite...